

## Un Rwandais jugé à Bruxelles pour sa participation au génocide de 1994

Arrib News, 04/11/2019 – Source AFP Le procès d'un ancien haut fonctionnaire rwandais accusé d'avoir pris part au génocide dans son pays en 1994 s'est ouvert lundi devant la cour d'assises de Bruxelles, en présence de proches de victimes qui attendent depuis 25 ans d'obtenir justice.

Fabien Nerets, interpellé en France en 2011 et qui comparait libre à ce procès où il encourt la prison à vie, est accusé de treize meurtres et de trois tentatives de meurtres au Rwanda, d'avril à juillet 1994. Il nie les faits. Vêtu d'un imperméable clair cet homme de 71 ans est arrivé au palais de justice en début d'après-midi, marchant difficilement en s'appuyant sur une béquille, a constaté un journaliste de l'AFP. Il ne s'est pas immédiatement présenté dans le box, la première audience du procès étant consacrée à la sélection des jurés. Les débats doivent commencer jeudi. Chose inhabituelle en Belgique, Fabien Nerets doit répondre de "crime de génocide", une qualification non retenue lors des quatre procès de génocidaires rwandais qui se sont tenus à Bruxelles en 2001, 2005, 2007 et 2009. Des peines allant de 10 à 30 ans de prison avaient alors été prononcées. Cette qualification impliquant que l'accusé ait voulu s'attaquer à un groupe ethnique déterminé va être "extrêmement difficile à démontrer", a déclaré un de ses avocats Me Jean-Pierre Jacques. Un autre a dénoncé "une machination" contre ce Hutu accusé d'avoir dirigé une milice durant le génocide. En vertu d'une loi de 1993, les tribunaux belges bénéficient de la compétence universelle pour juger les crimes de guerre, de génocide et crimes contre l'humanité, quels que soient le lieu où ils ont été commis, la nationalité et lieu de résidence des victimes de leurs accusés. En l'occurrence, dans ce cinquième procès en Belgique lié au génocide rwandais, une victime civile belge est recensée, dont la sœur s'est portée partie civile en 2001. Claire Beckers était commerçante à Kigali quand elle a été assassinée dans la capitale rwandaise le 9 avril 1994 au matin avec une dizaine d'autres personnes, dont son mari, un Tutsi, et leur fille de 18 ans. La scène se passe trois jours après l'assassinat du président hutu Juvénal Habyarimana, événement qui a déclenché le génocide des tutsis au Rwanda. Fabien Nerets habite le quartier de la famille Bucyana-Beckers et selon l'accusation c'est lui qui fait intervenir des hommes armés pour empêcher cette famille et d'autres voisins tutsis de fuir pour se mettre à l'abri. Outre cette dizaine de meurtres à Kigali, d'autres lui sont reprochés dans les préfectures de Gitarama et Ruhengeri (nord) où cet ingénieur agronome avait fondé une école. Un quart de siècle après les faits, ce procès est "la fin d'un long combat", a dit à l'AFP Martine Beckers, sœur de Claire Beckers, "je ressens un épuisement mais je pense à ma famille, c'est important d'honorer la mémoire des victimes". Le génocide au Rwanda a coûté la vie, entre avril et juillet 1994, à au moins 800.000 personnes, selon l'ONU, essentiellement au sein de la minorité tutsie, mais aussi parmi les Hutus modérés.